



**COMPTE RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 MARS 2017**

L'an deux mil seize, le jeudi deux mars 2017 à 20h30 le Conseil Municipal de la Ville de Coutances, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Yves LAMY, Maire de Coutances.

L'ordre du jour sera le suivant :

- N°1 -- Désignation d'un secrétaire
 - N°2 -- Approbation du compte rendu du 2 Février 2017
 - N°3 -- Lecture des décisions
 - N°4-1 - Budget annexe EHPAD – reprise anticipée des résultats 2016
 - N°4-2 - Budget annexe EHPAD – Budget primitif 2017
 - N°5-1 - Budget annexe Eau – reprise anticipée des résultats 2016
 - N°5-2 - Budget annexe Eau – Budget primitif 2017
 - N°6-1 - Budget annexe Assainissement – reprise anticipée des résultats 2016
 - N°6-2 - Budget annexe Assainissement – Budget primitif 2017
 - N°7-1 - Budget annexe OPERADELOT – reprise anticipée des résultats 2016
 - N°7-2 - Budget annexe OPERADELOT – Budget primitif 2017
 - N°8-1 - Budget principal – reprise anticipée des résultats 2016
 - N°8-2 - Budget principal – Budget primitif 2017
 - N°9 - Acquisition d'un terrain à Madame GRANDIN
 - N°10 - Création d'emplois et tableau des effectifs
 - N°11 - Adhésion au Pôle Métropolitain
 - N°12 - Gratuité de la piscine pour les usagers du camping des vignettes
 - N°13 - Compensation financière pour la saison culturelle du théâtre et du festival jazz 2016-2017
 - N°14 - Demande de subventions pour la restauration d'archives municipales
 - N°15 - Subventions pour ravalement de façade
 - N°16 - Avis sur la souscription d'une ligne de trésorerie du CCAS
- Questions diverses

PRESENTS :

Yves LAMY, Sylvie PASERO, Josette LEDUC, Nadège DELAFOSSE, Jean-Manuel COUSIN, Maud Le Mière, Denis BOURGET, Xia LEPERCHOIS, Maurice-Pierre ROBIN, Christian LESAUVAGE, Hocine HEFSI, Pascal LANGLOIS, Françoise GODIN, Alain SALMON, Etienne SAVARY, Anne-Sophie DESCHAMPS-BERGER, Jean-Pierre RAPILLY, Delphine FOURNIER, Didier FREMOND, Caroline GALLET-MOREEL, Didier FEUILLET, Didier LEFEVRE.

PROCURATIONS :

Madame Christine ROBIN a donné procuration à Monsieur Maurice-Pierre ROBIN
Monsieur Jean-Dominique BOURDIN a donné procuration à Madame Sylvie PASERO
Madame Catherine LEBLANC a donné procuration à Monsieur Christian LESAUVAGE
Madame Sophie LAINÉ a donné procuration à Madame Josette LEDUC

Madame Isabelle LEGRAVEY a donné procuration à Monsieur Le Maire.
Madame Véronique LEBOUTEILLER a donné procuration à Madame Delphine FOURNIER

ABSENTS EXCUSES : Catherine MARTINEL

N° 1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Anne-Sophie DESCHAMPS-BERGER, désignée conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

N° 2– APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 2 février 2017

Le compte rendu de la séance de conseil municipal en date du 2 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

N° 3– LECTURE DES DECISIONS

Pas de remarques particulières.

N°4-1 – BUDGET ANNEXE EHPAD – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe EHPAD, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Ville.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe EHPAD fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
	Budget EHPAD
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	82 448,76 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	190 000,00 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	107 551,24 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	107 551,24 €
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	78 183,63 €
Recettes d'investissement (hors 001)	106 647,33 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	28 463,70 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-160 262,47 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	-131 798,77 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	131 798,77 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	0,00 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	0,00 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	131 798,77 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	107 551,24 €
1) Prévion d'affectation en réserves R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	107 551,24 €
2) Report en fonctionnement R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00 €

Si le compte administratif 2016 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2017.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2017, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise anticipée des résultats 2016 du Budget Annexe EHPAD, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

- Répondant à Monsieur FREMOND, Monsieur le Maire confirme que le budget intègre une provision pour travaux.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2016 du Budget Annexe EHPAD, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Ainsi fait et délibéré.

N°4-2 – BUDGET ANNEXE EHPAD – BUDGET PRIMITIF 2017

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du Budget EHPAD, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2016, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch. 011	Charges à caractère général		40 200,00 €	40 200,00 €
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante		3,00 €	3,00 €
	Ch. 66	Charges financières		73 500,00 €	73 500,00 €
	Ch. 67	Charges exceptionnelles		500,00 €	500,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES					114 203,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 023	Virement à la section d'investissement		134 647,53 €	134 647,53 €
	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 100,00 €	1 100,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				

BUDGET PRIMITIF 2017 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 249 950,53 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch. 75	Autres produits de gestion courante		229 950,53 €	229 950,53 €
	Ch. 77	Produits exceptionnels		20 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES					249 950,53 €
Opérations d'ordre					
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				

BUDGET PRIMITIF 2017 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT 249 950,53 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		131 798,77 €	131 798,77 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées		76 500,00 €	76 500,00 €
	Ch. 21	Immobilisations corporelles		5 000,00 €	5 000,00 €
	Ch. 23	Immobilisations en cours		30 000,00 €	30 000,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES					243 298,77 €
Opérations d'ordre					
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				

BUDGET PRIMITIF 2017 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 243 298,77 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		107 551,24 €	107 551,24 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES				
Opérations d'ordre	Ch. 021	Virement de la section d'exploitation		134 647,53 €	134 647,53 €
	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 100,00 €	1 100,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				

BUDGET PRIMITIF 2017 - RECETTES D'INVESTISSEMENT 243 298,77 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2017 du Budget EHPAD.

Ainsi fait et délibéré.

N°5-1 – BUDGET ANNEXE EAU – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe Eau, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Ville.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe Eau fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
	Budget Eau
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	325 303,17 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	409 190,89 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	83 887,72 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	83 887,72 €
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	93 002,96 €
Recettes d'investissement (hors 001)	205 653,46 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	112 650,50 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-270 258,75 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	-157 608,25 €
<u>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</u>	
<u>D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)</u>	157 608,25 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	0,00 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	0,00 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	157 608,25 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	83 887,72 €
1) Prévion d'affectation en réserves <u>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</u>	83 887,72 €
2) Report en fonctionnement <u>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</u>	0,00 €
<u>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</u>	0,00 €

Si le compte administratif 2016 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2017.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2017, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise anticipée des résultats 2016 du Budget Annexe Eau, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Pascal LANGLOIS,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017.

Ainsi fait et délibéré.

N°5-2 – BUDGET ANNEXE EAU – BUDGET PRIMITIF 2017

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du Budget Eau, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2016, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch. 011	Charges à caractère général		273 000,00 €	273 000,00 €
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante		1 000,00 €	1 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES				274 000,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 023	Virement à la section d'investissement		81 580,00 €	81 580,00 €
	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		74 300,00 €	74 300,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				155 880,00 €

BUDGET PRIMITIF 2017 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	429 880,00 €
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations		425 000,00 €	425 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES				425 000,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 880,00 €	4 880,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				4 880,00 €

BUDGET PRIMITIF 2017 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT	429 880,00 €
--	---------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A :	0,00 €
--	--------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		157 608,25 €	157 608,25 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées		3 100,00 €	3 100,00 €
	Ch. 23	Immobilisations en cours		294 000,00 €	294 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES				454 708,25 €
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		4 880,00 €	4 880,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				4 880,00 €

BUDGET PRIMITIF 2017 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT	459 588,25 €
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		83 887,72 €	83 887,72 €
	Ch. 13	Subventions d'investissement		80 000,00 €	80 000,00 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées		139 820,53 €	139 820,53 €
TOTAL OPERATIONS REELLES				303 708,25 €	
Opérations d'ordre	Ch. 021	Virement de la section d'exploitation		81 580,00 €	81 580,00 €
	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		74 300,00 €	74 300,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				155 880,00 €	

BUDGET PRIMITIF 2017 - RECETTES D'INVESTISSEMENT	459 588,25 €
---	---------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A :	0,00 €
---	--------

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Pascal LANGLOIS,
- Madame Fournier interroge Monsieur le Maire sur l'évolution du projet de lotissement privé au lieu-dit la Masse.
- Monsieur le Maire précise qu'il suit un cours normal. Les premiers travaux pourraient être engagés à la fin de l'année, plus sûrement en 2018.
- Madame FOURNIER précise qu'elle s'abstiendra dans la mesure où elle n'a jamais approuvé ce projet.
- Monsieur FREMOND précise qu'il votera contre pour les mêmes raisons.
- Après en avoir délibéré à la majorité, Mesdames FOURNIER, LEBOUTEILLER et GALLET-MOREEL, Messieurs FEUILLET et LEFEVRE s'abstenant, Monsieur FREMOND votant contre,

APPROUVE le Budget Primitif 2017 du Budget Eau.

Ainsi fait et délibéré.

N°6-1 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'instruction comptable M49 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe Assainissement, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Ville.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe Assainissement fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE (si le compte administratif n'a pas été voté)	
	Budget Assainissement
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	708 043,91 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	840 012,59 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	131 968,68 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
C - Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	131 968,68 €
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	312 444,17 €
Recettes d'investissement (hors 001)	381 830,38 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	69 386,21 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-50 595,77 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	18 790,44 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	18 790,44 €
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	375 369,63 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	70 580,10 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	-304 789,53 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	285 999,09 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	131 968,68 €
1) Prévion d'affectation en réserves R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	131 968,68 €
2) Report en fonctionnement R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	0,00 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00 €

Si le compte administratif 2016 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2017.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2017, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise anticipée des résultats 2016 du Budget Annexe Assainissement, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2016 du Budget Annexe Assainissement.

Ainsi fait et délibéré.

N°6-2 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – BUDGET PRIMITIF 2017

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du Budget Assainissement, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2016, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch. 011	Charges à caractère général		329 550,00 €	329 550,00 €
	Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés		200 320,00 €	200 320,00 €
	Ch. 66	Charges financières		11 800,00 €	11 800,00 €
	Ch. 67	Charges exceptionnelles		5 500,00 €	5 500,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES					547 170,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 023	Virement à la section d'investissement		158 930,00 €	158 930,00 €
	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		227 850,00 €	227 850,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE					386 780,00 €

BUDGET PRIMITIF 2017 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 933 950,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch. 70	Ventes de produits fabriqués, prestations		766 270,00 €	766 270,00 €
	Ch. 74	Subventions d'exploitation		74 930,00 €	74 930,00 €
	Ch. 77	Produits exceptionnels		34 000,00 €	34 000,00 €
TOTAL OPERATIONS REELLES					875 200,00 €
Opérations d'ordre	Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		58 750,00 €	58 750,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				

BUDGET PRIMITIF 2017 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT 933 950,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées		81 300,00 €	81 300,00 €
	Ch. 20	Immobilisations incorporelles	327 576,00 €	11 460,00 €	339 036,00 €
	Ch. 21	Immobilisations corporelles		38 000,00 €	38 000,00 €
	Ch. 23	Immobilisations en cours	47 793,63 €	140 000,00 €	187 793,63 €
TOTAL OPERATIONS REELLES					646 129,63 €
Opérations d'ordre	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		58 750,00 €	58 750,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				

BUDGET PRIMITIF 2017 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 704 879,63 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		18 790,44 €	18 790,44 €
	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		197 668,68 €	197 668,68 €
	Ch. 13	Subventions d'investissement	42 024,00 €	23 620,41 €	65 644,41 €
	Ch. 45	Opérations pour compte de tiers	28 556,10 €	7 440,00 €	35 996,10 €
TOTAL OPERATIONS REELLES					318 099,63 €
Opérations d'ordre	Ch. 021	Virement de la section d'exploitation		158 930,00 €	158 930,00 €
	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		227 850,00 €	227 850,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE					386 780,00 €

BUDGET PRIMITIF 2017 - RECETTES D'INVESTISSEMENT 704 879,63 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,
- Monsieur FREMOND s'étonne de la ligne de crédits prévue pour la serre de la station d'épuration.
- Monsieur le Maire confirme que ladite serre est toujours utilisée pour l'entreposage des bennes et comme lieu de stockage.
- Madame FOURNIER se réjouit de la fin du séchage des boues in situ. Elle rappelle l'avoir sollicitée de longue date.
- Après en avoir délibéré à l'unanimité, Mesdames FOURNIER, LEBOUTEILLER et GALLET-MOREEL et Messieurs FREMOND, FEUILLET et LEFEVRE s'abstenant

APPROUVE le Budget Primitif 2017 du Budget Assainissement.

Ainsi fait et délibéré.

N°7-1 – BUDGET ANNEXE OPERADELOT – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016 (établis par l'ordonnateur),
- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Annexe Opéradelot, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Ville.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Annexe Opéradelot fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE	
(si le compte administratif n'a pas été voté)	
	Budget Opéradelot
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	68 085,89 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	172 909,91 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	104 824,02 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	104 824,02 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	26 872,17 €
Recettes d'investissement (hors 001)	0,00 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-26 872,17 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	-460 088,68 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	-486 960,85 €
<u>R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)</u>	
<u>D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)</u>	486 960,85 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	0,00 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	0,00 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	0,00 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	486 960,85 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	104 824,02 €
1) Prévion d'affectation en réserves	
<u>R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé</u>	104 824,02 €
2) Report en fonctionnement	
<u>R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)</u>	0,00 €
<u>D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)</u>	0,00 €

Si le compte administratif 2016 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2017.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2017, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise anticipée des résultats 2016 du Budget Annexe Opéradelot, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Pascal LANGLOIS,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2016 du Budget Annexe Opéradelot.

Ainsi fait et délibéré.

N°7-2 – BUDGET ANNEXE OPERADELOT – BUDGET PRIMITIF 2017

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du Budget Opéradelot, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2016, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch.	011		203 140,00 €	203 140,00 €
	Ch.	65		1,00 €	1,00 €
Ch.	66		1 900,00 €	1 900,00 €	
TOTAL OPERATIONS REELLES					205 041,00 €
Opérations d'ordre	Ch.	042		1 749 792,11 €	1 749 792,11 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				

BUDGET PRIMITIF 2017 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 1 954 833,11 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

		Chapitre	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch.	70		614 677,83 €	614 677,83 €
	Ch.	74		252 664,98 €	252 664,98 €
TOTAL OPERATIONS REELLES					867 342,81 €
Opérations d'ordre	Ch.	042		1 087 490,30 €	1 087 490,30 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				

BUDGET PRIMITIF 2017 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT 1 954 833,11 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch.	001		486 960,85 €	486 960,85 €
	Ch.	16		280 164,98 €	280 164,98 €
TOTAL OPERATIONS REELLES					767 125,83 €
Opérations d'ordre	Ch.	040		1 087 490,30 €	1 087 490,30 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				

BUDGET PRIMITIF 2017 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 1 854 616,13 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

		Chapitre	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch.	10		104 824,02 €	104 824,02 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES				
Opérations d'ordre	Ch.	040		1 749 792,11 €	1 749 792,11 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				

BUDGET PRIMITIF 2017 - RECETTES D'INVESTISSEMENT 1 854 616,13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Pascal LANGLOIS,
- Monsieur le Maire apporte à Madame FOURNIER les précisions techniques sollicitées quant aux opérations d'ordre inscrites au budget.
- Monsieur FREMOND lui répond : « Vous pouvez dire ce que vous voulez, c'est la contrepartie du prix trop faible des terrains. Il faut bien payer. »
- Monsieur le Maire répond : « Comme c'est le cas pour toutes les voies publiques : la collectivité participe à l'investissement. »
- Madame FOURNIER rappelle son opposition au projet et insiste sur la vacance du logement constatée en centre-ville.
- Monsieur le Maire précise que l'OPAH mise en œuvre sur les 3 derniers exercices, avait notamment pour objectif de lutter contre cette vacance. Il s'avère que les dossiers concrétisés ont très majoritairement concerné des propriétaires occupants et non bailleurs.
- Pour Madame FOURNIER, les contraintes de loyer fixé en aval pour les bailleurs sont trop lourdes. Elle considère que l'OPAH a été mal montée et que les financements de la communauté auraient dû être plus importants.
- Après en avoir délibéré à la majorité, Monsieur FEUILLET s'abstenant, Mesdames FOURNIER, LEBOUTEILLER et GALLET-MOREEL et Messieurs FREMOND et LEFEVRE votant contre,

APPROUVE le Budget Primitif 2017 du Budget Opéradelot.

Ainsi fait et délibéré.

N°8-1– BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L. 2311-5 du CGCT permet cependant de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnelle (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2016 (établis par l'ordonnateur),

- et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable).

En l'occurrence, pour le Budget Principal, ces 3 documents ont été transmis et visés par le Comptable de la Ville.

La synthèse d'exécution budgétaire du Budget Principal fait apparaître les résultats suivants, qu'il est proposé d'affecter :

REPRISE ANTICIPEE	
(si le compte administratif n'a pas été voté)	
	Ville de Coutances
Résultat de fonctionnement N-1	
Dépenses de fonctionnement (hors 002)	8 647 177,81 €
Recettes de fonctionnement (hors 002)	10 046 561,26 €
A - <u>Résultat estimé de l'exercice</u>	1 399 383,45 €
B - <u>Résultats antérieurs reportés</u>	1 587 490,16 €
C - Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	2 986 873,61 €
(si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Investissement	
Dépenses d'investissement (hors 001)	2 425 846,91 €
Recettes d'investissement (hors 001)	1 361 773,30 €
<u>Résultat estimé de l'exercice</u>	-1 064 073,61 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	116 939,44 €
D - Solde d'exécution N-1 estimé	-947 134,17 €
R 001 Résultat d'investissement reporté (excédent)	
D 001 Résultat d'investissement reporté (déficit)	947 134,17 €
Restes à réaliser N-1 (dépenses)	676 374,28 €
Restes à réaliser N-1 (recettes)	174 428,33 €
E - Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 (4)	-501 945,95 €
Besoin de financement (avec Restes à réaliser) = F = D + E	1 449 080,12 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER	2 986 873,61 €
1) Prévion d'affectation en réserves	
R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 449 080,12 €
2) Report en fonctionnement	
R 002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent)	1 537 793,49 €
D 002 Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	0,00 €

Si le compte administratif 2016 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2017.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2017, proposé au cours de cette même séance, ainsi que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du compte administratif.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la reprise anticipée des résultats 2016 du Budget Principal, ci-avant décrite. Les crédits afférents seront inscrits au Budget Primitif 2017.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Pierre RAPILLY,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la reprise anticipée des résultats 2016 du Budget Principal.

Ainsi fait et délibéré.

N°8-2 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2017

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2017 du Budget Principal, annexé à la présente délibération.

Le Budget Primitif intègre la reprise anticipée des résultats 2016, proposée précédemment au vote, au cours de cette séance.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch. 011	Charges à caractère général		1 991 250,00 €	1 991 250,00 €
	Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés		4 604 260,00 €	4 604 260,00 €
	Ch. 014	Atténuations de produits		652 520,00 €	652 520,00 €
	Ch. 65	Autres charges de gestion courante		1 772 081,53 €	1 772 081,53 €
	Ch. 66	Charges financières		34 700,00 €	34 700,00 €
	Ch. 67	Charges exceptionnelles		43 750,00 €	43 750,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES				
Opérations d'ordre	023	Virement à la section d'investissement		2 255 894,96 €	2 255 894,96 €
	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections		493 248,00 €	493 248,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				

BUDGET PRIMITIF 2017 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 11 847 704,49 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre			Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	002	Résultat d'exploitation reporté		1 537 793,49 €	1 537 793,49 €
	013	Atténuations de charges		85 000,00 €	85 000,00 €
	70	Produits des services, du domaine et ventes		1 101 892,00 €	1 101 892,00 €
	73	Impôts et taxes		3 875 000,00 €	3 875 000,00 €
	74	Dotations et participations		4 670 579,00 €	4 670 579,00 €
	75	Autres produits de gestion courante		575 540,00 €	575 540,00 €
	77	Produits exceptionnels		1 900,00 €	1 900,00 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES				
Opérations d'ordre					
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				

BUDGET PRIMITIF 2017 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT 11 847 704,49 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		947 134,17 €	947 134,17 €
	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		162 500,00 €	162 500,00 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées		248 800,00 €	248 800,00 €
	Ch. 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		133 056,00 €	133 056,00 €
	Ch. 204	Subventions d'équipement versées	8 262,45 €	317 975,00 €	326 237,45 €
	Ch. 21	Immobilisations corporelles	270 663,50 €	1 511 325,39 €	1 781 988,89 €
	Ch. 23	Immobilisations en cours	397 448,33 €	3 026 000,00 €	3 423 448,33 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES				
Opérations d'ordre					0,00 €
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE				

BUDGET PRIMITIF 2017 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT 7 023 164,84 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre			Restes à réaliser	Crédits nouveaux	Budget Primitif 2017
Opérations réelles	Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations		58 800,00 €	58 800,00 €
	Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		1 655 080,12 €	1 655 080,12 €
	Ch. 13	Subventions d'investissement	174 428,33 €	461 047,00 €	635 475,33 €
	Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées		1 924 666,43 €	1 924 666,43 €
TOTAL OPERATIONS REELLES					4 274 021,88 €
Opérations d'ordre	Ch. 021	Virement de la section de fonctionnement		2 255 894,96 €	2 255 894,96 €
	Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		493 248,00 €	493 248,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE					2 749 142,96 €

BUDGET PRIMITIF 2017 - RECETTES D'INVESTISSEMENT 7 023 164,84 €

SECTION D'INVESTISSEMENT EN EQUILIBRE A : 0,00 €

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Messieurs Pascal LANGLOIS et Jean-Pierre RAPILLY,
- Monsieur FREMOND interroge Monsieur le Maire sur le projet de requalification des boulevards.
- Monsieur le Maire lui précise que le programme sera scindé en 3 phases :
 - * carrefour de la Pocatière/carrefour de la route de Lessay
 - * route de Lessay/Croix quillard
 - * Croix quillard/rond-point d'Ochensfurt

Les crédits inscrits concernent les études de la première phase.

- Monsieur FREMOND demande si des travaux sont envisagés sur la rue Henri Laloï.
- Monsieur le Maire lui précise que cela restera à définir dans le cadre du programme global des travaux de voirie. Sur ce site, les réseaux doivent également être refaits.
- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif 2017 du Budget Principal.

Ainsi fait et délibéré.

N° 9 - ACQUISITION D'UN TERRAIN APPARTENANT A MADAME GRANDIN

Au cours de l'année 2016, Madame GRANDIN a formulé une proposition de vente de la parcelle ZO n°40, dont elle est propriétaire et qui est située au lieu-dit Mousley à Coutances.

D'une superficie de 3 ha 9 a 48 ca, cette parcelle est située sur l'emplacement réservé n°6 du PLU de la commune qui avait été institué dans l'éventualité de la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire.

Si le ministère n'a notifié aucune décision sur ce sujet, il n'en demeure pas moins que la candidature de la ville est maintenue. Il n'apparaît donc pas envisageable de perdre la maîtrise de cette emprise.

Le fermier a fait savoir qu'il renonçait à l'usage de son droit de préemption. Le bail actuel sera donc automatiquement reconduit aux mêmes conditions (loyer annuel 2016 : 677,78 €).

Un accord est intervenu pour une vente aux conditions suivantes :

- Vendeur : Madame GRANDIN Danielle
- Acquéreur : Ville de Coutances

- Objet : parcelle cadastrée ZO n°40 d'une superficie de 3 ha 9 a 48 ca, classée en zone agricole au PLU
- Prix : 15 000 €
- Frais d'acte à la charge de la Ville

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera établi par Maître LEGROS, notaire à Sartilly, en collaboration avec Maître Roquier, notaire de la collectivité.

* * *

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Manuel COUSIN,

- Répondant à Monsieur FREMOND, Monsieur le Maire précise que la parcelle sur l'emprise de l'emplacement réservé, déjà propriété de la Ville, est mise à disposition à deux agents communaux. Ces derniers en assurent à titre privé l'exploitation mais également l'entretien.

- Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'à ce jour, la collectivité ne peut perdre toute maîtrise sur l'emprise foncière constituant l'emplacement réservé. Les décisions du ministère concernant le nouvel établissement pénitentiaire restent à confirmer.

Il rappelle qu'une maison d'arrêt suppose désormais la présence d'un service de psychiatrie de proximité. En ce sens, la participation de Coutances à un groupement hospitalier de territoire (établissements de Coutances, Saint Lô et Carentan) constitue un argument supplémentaire.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera établi par Maître LEGROS, notaire à Sartilly, en collaboration avec Maître Roquier, notaire de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré.

N° 10 - CREATION D'EMPLOIS ET TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Les emplois listés ci-dessous pourront éventuellement être pourvus par des agents non-titulaires de droit public (en application des dispositions des articles 3 à 3-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ou de toute autre disposition législative et réglementaire en vigueur dans la fonction publique territoriale) ou, si les conditions sont remplies, par des salariés de droit privé en emploi d'avenir ou en contrats aidés (CUI-CAE). Dans le cas de recours à des agents contractuels de droit public, le niveau de rémunération sera fixé dans la grille indiciaire du grade mentionné lors de la création de l'emploi.

1-CREATION D'UN EMPLOI D'ELECTRICIEN

Un électricien a quitté la ville de Coutances le 1^{er} février 2016 pour effectuer un an de détachement dans la fonction publique hospitalière. A l'issue de son détachement, un fonctionnaire a éventuellement la possibilité de demander à revenir chez son employeur d'origine. Seule une demande d'intégration chez l'employeur d'accueil va permettre de mettre fin à l'engagement auprès de l'employeur d'origine. Le fonctionnaire concerné ayant demandé son intégration dans la fonction publique hospitalière, la ville de Coutances peut désormais recruter un remplaçant sur un poste permanent. L'emploi d'électricien existe aujourd'hui au tableau des effectifs sur le grade d'agent de maîtrise principal. Afin d'élargir les possibilités de recrutement, il est proposé d'étendre l'ouverture de cet emploi aux cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise. Aussi, le maire propose de modifier le tableau des effectifs et de prévoir les crédits nécessaires pour la création d'un emploi dans les conditions suivantes :

Emploi :	Emploi relevant du grade (temps de travail) :	nombre d'emplois :	Date d'effet création
Electricien	L'un des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maitrise (temps complet) (emploi déjà existant sur le grade d'agent de maîtrise principal)	1	01/05/2017

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la modification du tableau des effectifs avec les éléments ci-dessus et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges.

2-CREATION D'UN EMPLOI DE PEINTRE EN BÂTIMENT

Un peintre a quitté la ville de Coutances pour retraite le 1^{er} mai 2016. Il a été remplacé dans un premier temps par un agent du service missions temporaires du centre de gestion pour se laisser le temps d'apprécier s'il convenait d'avoir recours pour certains travaux à des entreprises extérieures ou s'il fallait les effectuer en régie. Depuis le 1^{er} juillet 2016, date du recrutement du remplaçant, de nombreux travaux ont été effectués en régie permettant la réduction des coûts. Il est donc proposé de remplacer durablement l'agent parti en retraite. L'emploi de peintre existe aujourd'hui au tableau des effectifs sur le grade d'agent de maîtrise principal. Afin d'élargir les possibilités de recrutement, il est proposé d'étendre l'ouverture de cet emploi aux cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise. Aussi, le maire propose de modifier le tableau des effectifs et de prévoir les crédits nécessaires pour la création d'un emploi dans les conditions suivantes :

Emploi :	Emploi relevant du grade (temps de travail) :	nombre d'emplois :	Date d'effet création
peintre	L'un des grades du cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maitrise (temps complet) (emploi déjà existant sur le grade d'agent de maîtrise principal)	1	01/07/2017

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la modification du tableau des effectifs avec les éléments ci-dessus et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges.

3 - SUPPRESSION D'EMPLOI

Les suppressions d'emplois sont normalement précédées de l'avis du comité technique. En l'absence d'instance représentative suite à création de la communauté de communes Coutances Mer et Bocage, il est proposé la suppression des emplois suivants :

SERVICE AFFECTATION	MOTIF SUPPRESSION	INTITULE DU POSTE (si information disponible)	CAT	GRADE AFFECTATION (avant réforme 01/01/17)	GRADE AFFECTATION (depuis réforme 01/01/17)	GRADES DISPONIBLES POUR LE POSTE	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT
DG-Dir Culturelle-Ecole de dessin	RETRAITE	PROFESSEUR DE DESSIN	A	pas d'affectation	pas d'affectation	absence de grade	8h00min/16	8/16
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	RETRAITE		A	pas d'affectation	pas d'affectation	Ingénieur Principal	35h00min/35	35/35
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	RETRAITE		C	pas d'affectation	pas d'affectation	adjoint technique principal de 1ère classe	35h00min/35	35/35
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	RETRAITE		C	pas d'affectation	pas d'affectation	adjoint technique	35h00min/35	35/35
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	RETRAITE	CHAUFFEUR POIDS LOURDS MANUTENTIONNAIRE	C	pas d'affectation	pas d'affectation	adjoint technique principal de 1ère classe	35h00min/35	35/35
DG-Service des Sports	MUTATION		C	pas d'affectation	pas d'affectation	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	RETRAITE	RESPONSABLE BATIMENTS ET PATRIMOINE	A	pas d'affectation	pas d'affectation	Ingénieur Ingénieur Principal	35h00min/35	35/35
DG-Dir Finances	RETRAITE	AGENT DE GESTION COMPTABLE	C	pas d'affectation	pas d'affectation	adjoint administratif principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35
DG-Propreté des locaux	RETRAITE	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	pas d'affectation	pas d'affectation	adjoint technique principal de 1ère classe	35h00min/35	35/35

4 - TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau détaillé ci-dessous présente les effectifs budgétaires et emplois pourvus de la ville de Coutances pour les emplois permanents uniquement. Il est demandé au conseil de délibérer pour fixer le tableau des effectifs de la ville de Coutances.

Au total 114 emplois permanents existent au tableau des effectifs. Les agents recrutés sur poste non permanents (en besoin occasionnels, remplacement, apprentis, étudiants...) ne figurent par exemple pas dans ce tableau.

Sur les 114 emplois, 8 sont de catégorie A, 10 de catégorie B et 92 de catégorie C (4 correspondent à des catégories C et B). Ces emplois sont répartis de la manière suivante dans les services sachant que le tableau des effectifs ci-dessous tient compte des créations/suppressions d'emplois évoquées ci-dessus :

Service	Nombre d'emplois
Centre animation Unelles	3
DG	2
DG-Coordination contrat de ville	1
DG-Dir AGJ-Accueil hôtel de ville	1
DG-Dir AGJ-Logement	1
DG-Dir AGJ-Secrétariat général	1
DG-Dir Citoyenneté-Commerce Marchés	1
DG-Dir Citoyenneté-Etat-civil et réglementation G.	3
DG-Dir Citoyenneté-Surveillance voie publique	2
DG-Dir Culturelle-Archives	1
DG-Dir Culturelle-Musée	2
DG-Dir Culturelle-Théâtre	14
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	23

Service	Nombre d'emplois
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts-Cimetière	1
DG-Dir Finances	4
DG-Dir Ressources Humaines	2
DG-Dir Serv Tech	5
DG-Dir Serv Tech-Assainissement collectif	1
DG-Dir Serv Tech-Assainissement collectif-STEP	5
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	17
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	20
DG-Propreté des locaux	3
DG-Service Communication	1

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE (si information disponible)	CAT	GRADE AFFECTATION (avant réforme 01/01/17)	GRADE AFFECTATION (depuis réforme 01/01/17)	GRADES DISPONIBLES POUR LE POSTE	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT	POURVU / NON
Centre animation Unelles	VILLE001	AGENT CHARGE DE LA CONCIERGERIE ET DU GARDIENNAGE	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
Centre animation Unelles	VILLE002	AGENT D'ENTRETIEN	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
Centre animation Unelles	VILLE003	AGENT CHARGE DE LA CONCIERGERIE ET DU GARDIENNAGE	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
DG	VILLE004	DIRECTEUR ADJOINT DES SERVICES DE LA VILLE ET DE LA COMMUNAUTE	A	Attaché	Attaché	Attaché	35h00min/35	35/35	POURVU
DG	VILLE005	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DE LA VILLE	A	Attaché principal	Attaché Principal	Attaché Principal	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Coordination contrat de ville	VILLE006	COORDONATEUR DU CONTRAT DE VILLE	B	Rédacteur principal 2ème classe	Rédacteur Principal de 2ème Classe	Rédacteur Rédacteur Principal de 2ème Classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir AGJ-Accueil hôtel de ville	VILLE007	AGENT D'ACCUEIL	C	Adjoint administratif 2ème classe	adjoint administratif	adjoint administratif	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir AGJ-Logement	VILLE008	CHARGE D'AFFAIRES GENERALES	B	Rédacteur	Rédacteur	Rédacteur	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir AGJ-Secrétariat général	VILLE009	ASSISTANT DE DIRECTION	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	adjoint administratif principal de 2ème classe	adjoint administratif principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Citoyenneté-Commerce Marchés	VILLE010	CHARGE DES REGIES D'OCCUPATION COMMERCIALE DU DOMAINE PUBLIC	C	Adjoint technique principal 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	13h45min/35	13,75/35	POURVU
DG-Dir Citoyenneté-Etat-civil et réglementation G.	VILLE011	AGENT DE SERVICES A LA POPULATION - OFFICIER D'ETAT CIVIL	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	adjoint administratif principal de 2ème classe	adjoint administratif principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Citoyenneté-Etat-civil et réglementation G.	VILLE012	AGENT DE SERVICES A LA POPULATION - OFFICIER D'ETAT CIVIL	B	Rédacteur	Rédacteur	Rédacteur	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Citoyenneté-Etat-civil et réglementation G.	VILLE013	AGENT DE SERVICES A LA POPULATION - OFFICIER D'ETAT CIVIL	C & B	Rédacteur	Rédacteur (avec détachement pour stage adjoint administratif)	Rédacteur adjoint administratif	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Citoyenneté-Surveillance voie publique	VILLE014	AGENT CHARGE DE LA SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES ET DE LA LOGISTIQUE INTERNE	C	Adjoint administratif 2ème classe	adjoint administratif	adjoint administratif	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Citoyenneté-Surveillance voie publique	VILLE015	AGENT CHARGE DE LA SURVEILLANCE DES VOIES PUBLIQUES ET DE LA LOGISTIQUE INTERNE	C	Adjoint administratif 2ème classe	adjoint administratif	adjoint administratif	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Archives	VILLE016	ARCHIVISTE	C	Adjoint du patrimoine 2ème classe	adjoint patrimoine	cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Musée	VILLE017	CHARGE D'ACCUEIL, DE SURVEILLANCE DU PATRIMOINE ET DE MEDIATION CULTURELLE	C	Adjoint du patrimoine 2ème classe	adjoint patrimoine	adjoint patrimoine	20h00min/35	20/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Musée	VILLE018	ASSISTANT DE CONSERVATION AU MUSEE QUESNEL MORINIÈRE	C	Adjoint du patrimoine 1ère classe	adjoint patrimoine principal de 2ème classe	adjoint patrimoine principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Théâtre	VILLE019	ATTACHE DE PRODUCTION	C	Adjoint administratif 2ème classe	adjoint administratif	adjoint administratif	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Théâtre	VILLE020	HÔTE D'ACCUEIL ET DE VENTE	C	Adjoint administratif 2ème classe	adjoint administratif	adjoint administratif	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Théâtre	VILLE021	ASSISTANT DE COMMUNICATION	C	Adjoint administratif 2ème classe	adjoint administratif	adjoint administratif	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Théâtre	VILLE022	ASSISTANT ADMINISTRATIF	C	Adjoint administratif 2ème classe	adjoint administratif	adjoint administratif	20h00min/35	20/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Théâtre	VILLE023	SECRETAIRE DE DIRECTION ET DE SERVICE	C	Adjoint administratif 1ère classe	adjoint administratif principal de 2ème classe	adjoint administratif principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Théâtre	VILLE024	ATTACHE A L'ACCUEIL DES ARTISTES ET A LA LOGISTIQUE	C	Adjoint administratif 1ère classe	adjoint administratif principal de 2ème classe	adjoint administratif principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Théâtre	VILLE025	MACHINISTE DE THEATRE	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Théâtre	VILLE026	MACHINISTE DE THEATRE	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	20h00min/35	20/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Théâtre	VILLE027	MACHINISTE DE THEATRE	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Théâtre	VILLE028	MACHINISTE DE THEATRE	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	cadre d'emplois des adjoints techniques	20h00min/35	20/35	POURVU

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE (si information disponible)	CAT	GRADE AFFECTATION (avant réforme 01/01/17)	GRADE AFFECTATION (depuis réforme 01/01/17)	GRADES DISPONIBLES POUR LE POSTE	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT	POURVU / NON
DG-Dir Culturelle-Théâtre	VILLE029	DIRECTEUR ADJOINT DU THEATRE ET DU FESTIVAL JAZZ SOUS LES POMMIERS	A	Attaché	Attaché	Attaché	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Théâtre	VILLE030	DIRECTEUR DU THEATRE ET DU FESTIVAL JAZZ SOUS LES POMMIERS	A	Attaché principal	Attaché Principal	Attaché Principal	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Culturelle-Théâtre	VILLE031	DIRECTEUR TECHNIQUE DU THEATRE	A	Ingénieur	Ingénieur	Ingénieur	35h00min/36	35/36	POURVU
DG-Dir Culturelle-Théâtre	VILLE032	ASSISTANT DE PRODUCTION ET CHARGE DES PARTENARIATS PRIVES	B	Rédacteur principal 1ère classe	Rédacteur Principal de 1ère Classe	Rédacteur Principal de 1ère Classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE033	JARDINIER	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE034	JARDINIER	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE035	JARDINIER	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE036	JARDINIER	C	Adjoint technique principal 1ère classe	adjoint technique principal de 1ère classe	adjoint technique principal de 1ère classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE037	JARDINIER – AGENT D'ENTRETIEN DU CIMETIERE	C	Adjoint technique principal 1ère classe	adjoint technique principal de 1ère classe	adjoint technique principal de 1ère classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE038	JARDINIER	C	Adjoint technique principal 1ère classe	adjoint technique principal de 1ère classe	adjoint technique principal de 1ère classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE039	REGISSEUR DU CAMPING DE COUTANCES	C	Adjoint technique principal 1ère classe	adjoint technique principal de 1ère classe	cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE040	JARDINIER	C	Adjoint technique principal 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE041	JARDINIER	C	Adjoint technique principal 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE042	JARDINIER	C	Adjoint technique principal 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE043	JARDINIER	C	Adjoint technique 1ère classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE044	JARDINIER	C	Adjoint technique 1ère classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE045	JARDINIER	C	Agent de maîtrise	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE046	JARDINIER	C	Agent de maîtrise	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE047	JARDINIER	C	Agent de maîtrise	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE048	JARDINIER	C	Agent de maîtrise	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE049	JARDINIER	C	Agent de maîtrise principal	Agent de Maitrise Principal	Agent de Maitrise Principal	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE050	JARDINIER	C	Agent de maîtrise principal	Agent de Maitrise Principal	Agent de Maitrise Principal	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE051	DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DES ESPACES VERTS	A	Ingénieur Principal	Ingénieur Principal	Ingénieur Principal	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE052	AGENT DES ESPACES VERTS	C	pas d'affectation	pas d'affectation	adjoint technique	35h00min/35	35/35	NON POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE053	AGENT DES ESPACES VERTS	C	pas d'affectation	pas d'affectation	adjoint technique	20h00min/35	20/35	NON POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE054	AGENT DES ESPACES VERTS	C	pas d'affectation	pas d'affectation	adjoint technique	20h00min/35	20/35	NON POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts	VILLE055	ADJOINT AU DIRECTEUR DES ESPACES VERTS	C & B	Technicien	Technicien (avec détachement pour stage agent de maîtrise principal)	Agent de maîtrise principal Technicien	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Espaces Verts-Service Espaces Verts-Cimetière	VILLE056	AGENT DE GESTION DU CIMETIERE	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Finances	VILLE057	AGENT COMPTABLE ET BUDGETAIRE	C	Adjoint administratif 2ème classe	adjoint administratif	adjoint administratif	35h00min/35	35/35	POURVU

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE (si information disponible)	CAT	GRADE AFFECTATION (avant réforme 01/01/17)	GRADE AFFECTATION (depuis réforme 01/01/17)	GRADES DISPONIBLES POUR LE POSTE	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT	POURVU / NON
DG-Dir Finances	VILLE058	AGENT COMPTABLE ET BUDGETAIRE	C	Adjoint administratif principal 2ème classe	adjoint administratif principal de 2ème classe	adjoint administratif principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Finances	VILLE059	DIRECTEUR DES FINANCES ADJOINT	A	Attaché	Attaché	Attaché	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Finances	VILLE060	ASSISTANT COMPTABLE ET BUDGETAIRE	B	Rédacteur principal 1ère classe	Rédacteur Principal de 1ère Classe	Rédacteur Principal de 1ère Classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Ressources Humaines	VILLE061	ASSISTANT RESSOURCES HUMAINES	C	Adjoint administratif 2ème classe	adjoint administratif	adjoint administratif	28h00min/35	28/35	POURVU
DG-Dir Ressources Humaines	VILLE062	GESTIONNAIRE RESSOURCES HUMAINES	B	Rédacteur	Rédacteur	Rédacteur	35h00min/35	35/35	NON POURVU (détachement auprès CMB)
DG-Dir Serv Tech	VILLE063	DESSINATEUR BATIMENT	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech	VILLE064	MAGASINIER	C	Adjoint technique principal 1ère classe	adjoint technique principal de 1ère classe	adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech	VILLE065	DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES	A	Attaché principal	Attaché Principal	Attaché Principal	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech	VILLE066	DESSINATEUR VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	C	pas d'affectation	pas d'affectation	adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe cadre d'emplois des agents de maîtrise Technicien	35h00min/35	35/35	NON POURVU
DG-Dir Serv Tech	VILLE067	AGENT D'ACCUEIL/SECRETAIRE DES SERVICES TECHNIQUES	B	Rédacteur principal 1ère classe	Rédacteur Principal de 1ère Classe	Rédacteur Principal de 1ère Classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Assainissement collectif	VILLE068	RESPONSABLE ASSAINISSEMENT	B	pas d'affectation	pas d'affectation	cadre d'emplois des techniciens	35h00min/35	35/35	NON POURVU
DG-Dir Serv Tech-Assainissement collectif-STEP	VILLE069	AGENT D'ASSAINISSEMENT	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Assainissement collectif-STEP	VILLE070	AGENT D'ASSAINISSEMENT	C	Adjoint technique principal 1ère classe	adjoint technique principal de 1ère classe	adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Assainissement collectif-STEP	VILLE071	AGENT D'ASSAINISSEMENT	C	Adjoint technique 1ère classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Assainissement collectif-STEP	VILLE072	RESPONSABLE DE LA STATION EPURATION	C	Agent de maîtrise	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Assainissement collectif-STEP	VILLE073	AGENT D'ASSAINISSEMENT	C	Agent de maîtrise	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	VILLE074	SECRETAIRE	C	Adjoint administratif 1ère classe	adjoint administratif principal de 2ème classe	adjoint administratif principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	VILLE075	MENUISIER	C	Adjoint technique principal 1ère classe	adjoint technique principal de 1ère classe	adjoint technique principal de 2ème classe adjoint technique principal de 1ère classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	VILLE076	MACON	C	Adjoint technique principal 1ère classe	adjoint technique principal de 1ère classe	adjoint technique principal de 1ère classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	VILLE077	PLOMBIER	C	Adjoint technique principal 1ère classe	adjoint technique principal de 1ère classe	adjoint technique principal de 1ère classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	VILLE078	MACON	C	Adjoint technique principal 1ère classe	adjoint technique principal de 1ère classe	adjoint technique principal de 1ère classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	VILLE079	AGENT POLYVALENT ELECTRICITE ET DIVERS	C	Adjoint technique principal 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	VILLE080	PEINTRE EN BATIMENT	C	Adjoint technique principal 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE (si information disponible)	CAT	GRADE AFFECTATION (avant réforme 01/01/17)	GRADE AFFECTATION (depuis réforme 01/01/17)	GRADES DISPONIBLES POUR LE POSTE	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT	POURVU / NON
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	VILLE081	ELECTRICIEN	C	Adjoint technique 1ère classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	VILLE082	MENUISIER	C	Adjoint technique principal 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	VILLE083	AGENT POLYVALENT BATIMENT	C	Adjoint technique principal 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	VILLE084	MACON	C	Adjoint technique 1ère classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	VILLE085	AGENT POLYVALENT ELECTRICITE ET DIVERS	C	Adjoint technique principal 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	VILLE086	METALLIER, SERRURIER, SOUDEUR	C	Adjoint technique principal 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	VILLE087	ELECTRICIEN	C	Agent de maîtrise principal	Agent de Maitrise Principal	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	35/35	NON POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	VILLE088	COORDONNATEUR TRAVAUX ET BATIMENTS	C & B	pas d'affectation	pas d'affectation	cadre d'emplois des agents de maîtrise Technicien	35h00min/35	35/35	NON POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	VILLE089	PEINTRE EN BATIMENT	C	pas d'affectation	pas d'affectation	cadre d'emplois des agents de maîtrise cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	35/35	NON POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Bâtiments	VILLE090	COORDONNATEUR TRAVAUX ET MAINTENANCE DES BATIMENTS	B	Technicien principal 2ème classe	Technicien Principal de 2ème Classe	Technicien Technicien Principal de 2ème Classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE091	BALAYEUR PROPLETE URBAINE	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE092	AGENT DE VOIRIE, MANUTENTIONNAIRE POLYVALENT	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE093	CONDUCTEUR D'ENGINS ET POIDS LOURDS	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE094	MECANICIEN	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE095	MANUTENTIONNAIRE PROPLETE URBAINE	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE096	MANUTENTIONNAIRE VOIRIE PROPLETE URBAINE	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE097	AGENT DE VOIRIE, MANUTENTIONNAIRE POLYVALENT, RIPEUR REMPLACANT	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE098	CHAUFFEUR TRACTEUR ET POIDS LOURDS	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE099	AGENT DE VOIRIE, MANUTENTIONNAIRE POLYVALENT, RIPEUR REMPLACANT	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE100	BALAYEUR PROPLETE URBAINE	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	25h00min/35	25/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE101	AGENT DE VOIRIE, MANUTENTIONNAIRE POLYVALENT, RIPEUR REMPLACANT	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE102	BALAYEUR PROPLETE URBAINE	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	25h00min/35	25/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE103	AGENT DE VOIRIE, MANUTENTIONNAIRE POLYVALENT, RIPEUR REMPLACANT	C	Adjoint technique 2ème classe	adjoint technique	adjoint technique	35h00min/35	35/35	NON POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE104	MECANICIEN	C	Adjoint technique 1ère classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE105	CONDUCTEUR BALAYEUSE DE VOIRIE	C	Adjoint technique principal 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE106	MANUTENTIONNAIRE VOIRIE PROPLETE URBAINE	C	Adjoint technique 1ère classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE107	MANUTENTIONNAIRE PROPLETE URBAINE	C	Adjoint technique 1ère classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE108	MANUTENTIONNAIRE CHAUFFEUR TRACTEUR ET POIDS LOURDS	C	Agent de maîtrise	Agent de Maitrise	Agent de Maitrise	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE109	AGENT DE VOIRIE	C	pas d'affectation	pas d'affectation	adjoint technique	35h00min/35	35/35	NON POURVU

SERVICE AFFECTATION	ref	INTITULE DU POSTE (si information disponible)	CAT	GRADE AFFECTATION (avant réforme 01/01/17)	GRADE AFFECTATION (depuis réforme 01/01/17)	GRADES DISPONIBLES POUR LE POSTE	DUREE HEBDO HEURES/MIN	DUREE HEBDO HEURES/CENT	POURVU / NON
DG-Dir Serv Tech-Service Voirie	VILLE110	RESPONSABLE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET DES VRD	B	Technicien principal de 1ère classe	Technicien Principal de 1ère Classe	Technicien Principal de 1ère Classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	VILLE111	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	Adjoint technique principal 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	VILLE112	AGENT D'ENTRETIEN DES TOILETTES PUBLIQUES ET DU CAMPING	C	Adjoint technique 1ère classe	adjoint technique principal de 2ème classe	cadre d'emplois des adjoints techniques	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Propreté des locaux	VILLE113	AGENT DE SERVICE POLYVALENT	C	Adjoint technique principal 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	adjoint technique principal de 2ème classe	35h00min/35	35/35	POURVU
DG-Service Communication	VILLE114	ASSISTANT COMMUNICATION	C & B	pas d'affectation	pas d'affectation	cadre d'emplois des adjoints administratifs cadre d'emplois des rédacteurs	35h00min/35	35/35	NON POURVU (via CDG 50)

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Manuel COUSIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'adopter la modification des tableaux des effectifs avec les éléments ci-dessus et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges.

Ainsi fait et délibéré.

N° 11 - ADHESION AU POLE METROPOLITAIN

L'ouest de la Normandie dispose d'une organisation territoriale constituée de nombreuses villes moyennes. Partant du constat que ce maillage est une force parce qu'il irrigue et assure la vitalité de la région, l'idée de bâtir un pôle métropolitain a émergé. Ce pôle métropolitain Caen Normandie métropole vise à faciliter et à développer les échanges entre les collectivités adhérentes.

Organisé sous la forme d'un syndicat mixte à la carte, les élus à l'initiative de la démarche souhaitent qu'il permette des modalités souples de partenariat. Le pôle métropolitain sera composé de deux niveaux :

- Un niveau socle qui regrouperait les membres de l'ancien syndicat Caen métropole et de trois communautés de communes jouxtant Caen, autour de quelques thématiques spécifiques (SCOT, leader, politiques contractuelles).
- Un niveau élargi associant les EPCI comportant les villes moyennes de l'ouest de la Normandie, soit une trentaine d'EPCI. Ce niveau travaillera en réseau sur des domaines d'action présentant un intérêt supra-communautaire : aménagement durable ; économie, innovation et emploi ; services aux populations ; environnement et cadre de vie ; coopérations inter-territoriales et métropolitaines.

Le pôle métropolitain aura vocation à traiter de thèmes comme l'attractivité du territoire et permettra aux territoires des villes moyennes de bénéficier des compétences existantes sur Caen, par exemple dans le domaine de la recherche et de l'innovation.

Pour rester une structure légère, le pôle métropolitain concentrera ses moyens sur les missions d'animation, de diffusion d'informations, de coordination.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'adhésion de Coutances mer et bocage au pôle métropolitain Caen Normandie métropole.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Manuel COUSIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE l'adhésion de Coutances mer et bocage au pôle métropolitain Caen Normandie métropole.

Ainsi fait et délibéré.

N° 12- GRATUITE DE LA PISCINE POUR LES USAGERS DU CAMPING DES VIGNETTES

Les tarifs d'accès à la piscine pour les usagers du camping des Vignettes sont ceux appliqués aux habitants de la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2016. Pour maintenir l'attractivité du camping, il est proposé de réinstaurer la gratuité de l'accès à la piscine, telle qu'elle était pratiquée avant 2016. Cet avantage bénéficiait à environ 600 campeurs, soit un coût d'environ 2 000€/an.

Le camping des Vignettes ayant été rétrocédé à la ville de Coutances, la municipalité versera à la Communauté Coutances mer et bocage une compensation financière établie selon un état des entrées.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une compensation financière à la Communauté Coutances mer et bocage pour la gratuité de l'accès à la piscine des usagers du camping des Vignettes.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Jean-Manuel COUSIN,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une compensation financière à la Communauté Coutances mer et bocage pour la gratuité de l'accès à la piscine des usagers du camping des Vignettes.

Ainsi fait et délibéré.

N° 13- COMPENSATION FINANCIERE POUR LA SAISON CULTURELLE DU THEATRE ET DU FESTIVAL DE JAZZ 2016-2017

Le contrat de délégation de service public passé avec le comité coutançais d'action culturelle pour la conception et la mise en œuvre de la saison culturelle du théâtre municipal et d'un festival de jazz prévoit dans son article 13 le versement par le délégant d'une compensation financière, visant à soutenir :

- les actions visant à développer le rayonnement culturel de Coutances, de son théâtre et de son festival de jazz, aussi bien à l'échelle locale qu'internationale ;
- les politiques tarifaires en faveur des publics éloignés ;
- les actions artistiques ;
- les actions de médiation culturelle ;
- les animations et événements grand public contribuant à la dynamique culturelle et sociale de la ville de Coutances ;
- les pertes sur exploitation induites par les mises à disposition gratuites du théâtre au délégant.

Cette compensation participe aux dépenses du délégataire pour la saison du théâtre 2016-2017 et pour le festival de jazz 2017. Elle est estimée à 576 272€. Le montant pourra être ajusté au second semestre au regard du bilan de la saison du délégataire.

Il est demandé au conseil municipal de fixer à 576 272€ le montant de la compensation financière versée au Comité coutançais d'action culturelle dans le cadre de la délégation de service public.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame Josette LEDUC,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 576 272€ le montant de la compensation financière versée au Comité coutançais d'action culturelle dans le cadre de la délégation de service public.

.

Ainsi fait et délibéré.

N° 14 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION D'ARCHIVES MUNICIPALES

Chaque année, la ville inscrit à son budget une somme d'environ 8 000€ pour la restauration d'archives municipales.

En 2017, les travaux de restauration de documents d'archives de la ville de Coutances sont :

- Registres de dénombrement 1836, 1841, 1851, 1856, 1866, 1921, 1926, 1931, 1936
- Registre état de la population : 1836

Le coût de cette restauration s'élève à 5 614,60€ HT.

Ces opérations sont éligibles aux subventions 2017 de la DRAC. Il est prévu à ce titre une recette de 2 807,30€ (50% du montant HT).

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter une subvention, au taux maximal, à la DRAC au titre de la restauration des archives municipales.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame Josette LEDUC,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention, au taux maximal, à la DRAC au titre de la restauration des archives municipales.

Ainsi fait et délibéré.

N° 15 - SUBVENTIONS POUR RAVALEMENT DE FACADE

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement de la subvention suivante :

Propriétaire	Propriété	Nature des travaux	Montant retenu pour la subvention	Subvention
Mme ETIENVRE Lenaïg 1, avenue de Verdun 50200 Coutances	1, avenue de Verdun 50200 Coutances	Remplacement de menuiseries	1 680,00 €	168,00 €

Le récolement des travaux a été effectué sur place le 14 février 2017.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Monsieur Alain SALMON,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement de la subvention suivante :

Propriétaire	Propriété	Nature des travaux	Montant retenu pour la subvention	Subvention
Mme ETIENVRE Lenaïg 1, avenue de Verdun 50200 Coutances	1, avenue de Verdun 50200 Coutances	Remplacement de menuiseries	1 680,00 €	168,00 €

Ainsi fait et délibéré.

N° 16 - AVIS SUR LA SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DU CCAS

Le CCAS peut souscrire des emprunts sur avis conforme de l'assemblée de la commune de rattachement.

En l'occurrence, le CCAS sollicite l'avis du conseil municipal sur la souscription à une ligne de trésorerie afin de faire face à des besoins conjoncturels en particulier lorsqu'il est en attente de versements de subventions du département, de la CAF ou d'autres subventions. Le besoin en ouverture de crédit est estimé à 200 000€.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable à l'ouverture d'un crédit de trésorerie de 200 000€ pour le CCAS de Coutances.

Le Conseil Municipal,

- Après l'exposé de Madame Sylvie PASERO,

- Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'émettre un avis favorable à l'ouverture d'un crédit de trésorerie de 200 000€ pour le CCAS de Coutances.

Ainsi fait et délibéré.

QUESTIONS DIVERSES

* Les explications techniques sont fournies à Monsieur LEFEVRE suite aux remarques qu'il avait formulées lors de la dernière séance concernant certains ratios mentionnés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire.

* Monsieur LEFEVRE fait état de stationnement de véhicules sur les pistes cyclables et ce à plusieurs endroits du territoire communal. Monsieur le Maire lui confirme que des contrôles seront initiés.

* Madame GALLET-MOREEL revient sur l'abattage d'arbres longeant l'allée du cimetière. Elle considère qu'il n'a été justifié que par la demande des riverains et que c'est donc une certaine subjectivité quant aux désagréments générés qui l'a emporté en l'espèce.

* Monsieur le Maire s'inscrit en faux. Les arbres abattus étaient « malades » comme cela est déjà arrivé à d'autres endroits. Pour les autres arbres du cimetière, les décisions seront prises à la lumière des avis des experts.

* Monsieur FREMOND évoque les plantations effectuées le long du boulevard de la Marne et espère au regard de la proximité de la piste cyclable qu'elles ne produiront pas d'épines.

Nota : après la séance, Monsieur le Directeur des Espaces Verts a fait savoir qu'il avait bien sûr pris en compte la proximité de la piste cyclable L'essence plantée ne contient pas d'épines (Gleditsia Inermis)

Ainsi fait et délibéré
